



Enquête FCO : impact de la FCO sur vos troupeaux

À la demande du cabinet de la Ministre Dalcq, une enquête épidémiologique est en cours pour mieux comprendre les effets de la fièvre catarrhale ovine (sérotypage 3) sur l'élevage ovin en Belgique. Depuis plusieurs semaines/mois, la FCO affecte de nombreux troupeaux, entraînant des maladies, des pertes embryonnaires et une mortalité accrue.

Votre participation est essentielle !

L'enquête dure environ 15 minutes et vos réponses permettront d'évaluer les répercussions sur l'élevage et de dresser un état des lieux précis de la situation. Vos données seront traitées de manière anonyme et serviront uniquement à des analyses collectives.

[Je réponds à l'enquête](#)
www.aweoc.be > Communication

Participez dès maintenant et jusqu'au 31/10/24 ! Les résultats seront partagés dès que possible par les organismes d'encadrement.

Vous avez déjà répondu à cette enquête par un autre canal ? Super ! Ne tenez pas compte de ce rappel.

Enquête réalisée en collaboration avec les membres du Réseau Ovin-Caprin et l'ULiège.

Merci pour votre précieuse collaboration !

Déclaration des luttes

Dans le cas où vous auriez utilisé **plusieurs mâles successifs** pour la reproduction, il est vivement conseillé de nous **communiquer un maximum d'informations** à savoir, la période de luttes et, si une dizaine de jours n'a pas été laissé entre chaque lot, les dates exactes des saillies / monte-en-main afin d'éviter un éventuel doute sur la paternité des futurs jeunes. **En cas de doute, une analyse de filiation sera réalisée à votre charge.**

Quand renvoyer la « Déclaration de luttes » ou encoder les données sur Paddoc ?

Nous vous rappelons que les informations doivent être communiquées aussitôt les luttes terminées ou tous les trimestres (si la période de luttes s'étend sur plus de 3 mois). Dans les deux cas, celles-ci doivent être transmises **AU PLUS TARD un mois AVANT** la première naissance.

Si vous encodez les luttes/saillies via l'application Paddoc, le document « Inventaire et Plan de luttes » en version papier n'est pas à renvoyer en nos bureaux. A côté de cela, nous déduisons que les agnelages seront également encodés par vos soins sur la plateforme : la déclaration de naissances « papier » ne sera donc pas envoyée.

Campagne des naissances

Comme chaque année, vous avez la possibilité d'attribuer un prénom à vos jeunes : pour cette campagne, ceux-ci devront commencer par « E » pour les agneaux/-elles et « I » pour les chevreaux/-ettes.



Quand transmettre la « Déclaration de naissances » ou encoder les mises-bas sur Paddoc ?

Les mises-bas sont à communiquer dès la fin des agnelages ou, si les naissances sont étalées sur une période de plus de 3 mois, tous les trimestres (au plus tard le 15/01, 15/04, 15/07 ou 15/10).

Pré-expertises des Ardennais Roux et des Zwartbles

N'oubliez pas de prendre contact avec votre agent de terrain pour réaliser les pré-expertises en Ardennais Roux avant l'âge de 3 mois et en Zwartbles avant l'âge de 6 mois.

